Décision n° 2018-1304
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 16 octobre 2018
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 16 octobre 2018,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2018-1304
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 16 octobre 2018

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198802308	COMMUNE D'ORLEANS	45 ORLEANS	2 VHF
199202756	COMMUNE D'ORLEANS	45 ORLEANS	1 UHF
199209925	COMMUNE D'ORLEANS	45 ORLEANS	2 VHF
199601400	STE D'EXPLOITATION TOURISTIQUE TERRA BELLA	20 PORTICCIO	1 UHF
199901515	COMMUNE D'ORLEANS	45 ORLEANS	1 UHF
200000695	SATEBA SYSTEME VAGNEUX	88 CHARMES	1 UHF
200100335	SOC AUTOROUTES PARIS NORMANDIE SAPN A14	78 MONTESSON	1 UHF
200100336	SOC AUTOROUTES PARIS NORMANDIE SAPN A14	78 MONTESSON	1 UHF
200100423	CARREFOUR SUPPLY CHAIN	18 ST GERMAIN DU PUY	1 UHF
200200783	COMMUNE LA CHAPELLE LONGUEVILE	27 ST JUST	1 UHF
200300305	STOGAZ	71 MACON	1 UHF
200300520	PV CP RESIDENCES EXPLOITATION	83 ROQUEBRUNE SUR ARGENS	2 UHF
200300912	LES NUITS DE FOURVIERE	69 LYON	3 UHF
200301595	CRISTAL UNION	10 VILLETTE SUR AUBE	2 VHF
200301834	SOC AUTOROUTES PARIS NORMANDIE SAPN A13	14 PONT L'EVEQUE	4 UHF
200401718	COMMUNE D'ORLEANS	45 ORLEANS	2 UHF
200500516	SDV LOGISTIQUE INTERNATIONALE	13 PORT ST LOUIS DU RHONE	2 UHF
200800584	COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS	83 BORMES LES MIMOSAS	2 VHF
201300071	HOTEL EMERAUDE PLAGE	97 ST BARTHELEMY	1 UHF
201301544	STE COOPERATIVE AGRICOLE VITICOLE BOURGOGNE DU SUD	71 CHALON SUR SAONE	1 VHF
201301547	STE COOPERATIVE AGRICOLE VITICOLE BOURGOGNE DU SUD	71 CHAUDENAY	1 VHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201301548	STE COOPERATIVE AGRICOLE VITICOLE BOURGOGNE DU SUD	21 LABERGEMENT LES SEURRE	1 VHF
201301550	STE COOPERATIVE AGRICOLE VITICOLE BOURGOGNE DU SUD	71 MONTBELLET	1 VHF
201301552	STE COOPERATIVE AGRICOLE VITICOLE BOURGOGNE DU SUD	71 SENNECEY LE GRAND	1 VHF
201301558	STE COOPERATIVE AGRICOLE VITICOLE BOURGOGNE DU SUD	71 TOURNUS	1 VHF
201302285	TOYOTA FRANCE	92 VAUCRESSON	1 UHF
201302412	COLAS RAIL	73 LES MARCHES	1 UHF
201400913	GRAND BELFORT COMMUNAUTE AGGLO	90 BAVILLIERS	1 UHF
201500125	SODEXO ENTREPRISES	92 NEUILLY SUR SEINE	1 UHF
201501090	AUTOMATISME GRUE SECURITE	75 PARIS	3 UHF
201800094	PARIS OUEST CONSTRUCTION	78 CARRIERES SOUS POISSY	1 UHF
201800660	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	49 CHATEAUNEUF SUR SARTHE	1 UHF